

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 15 juillet 2024

DCM N° 24-07-15-5

**Objet : Programme d'investissement 2024-2026 - Installations sportives.**

**Rapporteur: M. REISS**

Conscients du rôle crucial que jouent le sport et les activités physiques dans la santé, le développement personnel et la cohésion sociale, la Ville de Metz s'engage pleinement à soutenir et à promouvoir un environnement propice à la pratique sportive pour tous.

Les installations sportives de notre ville représentent des lieux de rencontre, d'échange et de dépassement de soi. Elles favorisent l'inclusion sociale, encouragent la solidarité et contribuent à forger le caractère des individus. Ainsi, il est impératif de veiller à ce que les équipements sportifs répondent aux besoins diversifiés des habitants, qu'ils soient amateurs, athlètes confirmés ou personnes en quête d'activités de loisirs.

Afin de répondre aux attentes de nos concitoyens et de soutenir le dynamisme associatif et sportif de la Ville, la municipalité de Metz a élaboré un plan d'investissement ambitieux visant à moderniser et à améliorer nos installations sportives existantes, ainsi qu'à développer de nouveaux équipements là où cela s'avère nécessaire. Ces investissements s'inscrivent dans une démarche globale de promotion de la pratique sportive pour tous, en favorisant l'accessibilité, la sécurité et la qualité des infrastructures mises à disposition de la population.

En termes d'investissement, les années 2024, 2025 et 2026 permettront de continuer la remise à niveau du patrimoine sportif et la création de nouveaux équipements dans l'objectif permanent d'améliorer les conditions de pratique pour les messins.

**1/ Pôle gymnique :**

L'année 2024 correspondra à l'année de démarrage des travaux du Pôle de Gymnastique, pour une livraison finale prévue fin 2025 (**3<sup>ème</sup> et dernière Autorisation de Programme de 13,85 millions d'€ pour cette opération**). Le permis de construire a été délivré en novembre 2023. Les travaux de terrassement et VRD commenceront dès cet été 2024 afin de tirer profit des périodes les plus propices sur le plan météorologique. Les marchés de travaux sont en cours d'attribution et notification pour les lots techniques, qui ont fait l'objet d'adaptations et négociations afin de tenir compte de l'évolution très importante des coûts de construction ces dernières années.

## **2/ Rénovation de terrains synthétiques :**

**Le rythme d'un stade synthétique par an se poursuivra sur 2024, 2025 et 2026 grâce à une Autorisation de Programme de 3 200 000 €, en rénovant le terrain de l'ES Metz en 2024, en transformant le terrain en schiste du stade Joba en 2025, et en rénovant celui du Technopôle en 2026. Cela aura permis de rénover 6 stades synthétiques durant le mandat 2020-2026 (avec APM, Bellecroix, et Magny).**

## **3/ Rénovation du patrimoine couvert :**

**Une deuxième Autorisation de Programme sur le patrimoine couvert d'un montant de 4 295 000 € permettra également sur ces trois années la rénovation d'équipements couverts de quartier (fondations et toiture du gymnase Périgueux, sol du gymnase du Square du Luxembourg et du gymnase Joba, remplacement du parquet du gymnase de l'Abbé Risse et rénovation de la toiture, reprise des murs du gymnase Rabelais, réfection des vestiaires du stade de l'UL Plantières, création de vestiaires pour les féminines de la RS Magny et réfection des vestiaires sous tribunes de l'APM...), et d'équipements plus centraux et multifonctionnels tels que le Complexe Saint-Symphorien (renforcement de la charpente, rénovation du parquet, poursuite de la rénovation des vestiaires ou encore rénovation complète du club-house de la salle de tennis de table), ou les Arènes (rénovation de l'éclairage de la grande salle des Arènes par des Leds, et rénovation de la verrière du bâtiment). La création d'un club-house et de vestiaires sur le stade de base-ball des Hauts-de-Blémont sont également prévus dès 2024.**

## **4/ Piscine Belletanche :**

La piscine de Belletanche fera, à l'occasion de ses 30 ans en 2024, l'objet d'un nettoyage de sa façade. L'éclairage de la piscine Lothaire basculera en Leds et un nouveau logiciel d'accès aux piscines, doté d'une application mobile et d'un nouveau site internet seront lancés en 2024 afin d'améliorer le service aux usagers. Par ailleurs, les audits sécurité effectués dans les piscines en 2023 permettront d'entamer un certain nombre de travaux ou aménagement en 2024 afin d'améliorer la sécurité de ces établissements.

## **5/ Entretien annuel récurrent :**

**Les lignes annuelles récurrentes d'entretien (130 000 € pour les piscines, 100 000 € pour les Arènes, 125 000 € pour le patrimoine couvert, 125 000 € pour le patrimoine de plein-air, 200 000€ pour l'éclairage des stades, 85 000€ pour les mises en sécurité et le contrôle des mâts et 25 000€ pour le matériel sportif) permettront de continuer à entretenir et embellir le patrimoine sur des opérations plus mineures (amélioration de l'accueil dans les**

piscines, remplacement des sanitaires aux Régates Messines, reprise de locaux de rangement, poursuite des travaux de peinture de la charpente des Arènes, remplacement de portes ou menuiseries, remise en peinture de vestiaires, remplacement de carrelages, remplacement de matériel sportif, réparations de fuites...).

Le patrimoine de loisirs poursuivra également sa remise à niveau sur des enveloppes spécifiques, à travers la poursuite de la rénovation et l'extension de l'Auberge de Jeunesse (1 250 000€), la rénovation et remise en activité du mini-golf (20 000€), la maintenance de la nouvelle zone de baignade naturelle (5 000€) ou encore les améliorations au sein du Camping Municipal. Par ailleurs, la sécurisation du bassin d'eau-vive sera à prévoir (100 000€).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le patrimoine bâti et non bâti permettant la pratique sportive sur le territoire de Metz ;

**CONSIDERANT** l'importance de garantir en permanence la qualité et la sécurité des pratiques sportives sur son territoire ;

**CONSIDERANT** l'intérêt de ces pratiques dans la santé, le développement personnel et la cohésion sociale ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour ce faire de définir les grands axes d'une politique d'investissement pluriannuelle ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les grands axes de la politique d'investissement sur le patrimoine sportif :
  - Rénovation du patrimoine sportif, sécurité et fonctionnalité des équipements extérieurs.
  - Rénovation du patrimoine sportif, sécurité, fonctionnalité et performance énergétique des équipements couverts.
  - Amélioration de la performance énergétique, en particulier des éclairages des équipements.
  - Sécurité sanitaire et fonctionnelle des piscines.
  - Développement des pratiques de plein air et pleine nature.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à conduire cette politique d'investissement, et à solliciter auprès des différents partenaires l'ensemble des financements destinés à soutenir la collectivité dans sa mise en œuvre.

Service à l'origine de la DCM : Evènementiel et développement sportif  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Étudiante  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**